



Section Athlétisme Saison 2025/2026

Courir, sauter, lancer, en compétition ou pour le plaisir !

Vous avez entre les mains le dossier de présentation de l'**Entente Sportive de Sartrouville Athlétisme**, et nous espérons que vous trouverez tous les renseignements nécessaires pour vous donner envie de nous rejoindre sur piste, route ou chemin. Dirigeants et entraîneurs sur le terrain, sont à votre disposition pour vous apporter toute indication complémentaire.

A l'Entente Sportive de Sartrouville Athlétisme, vous pourrez pratiquer les disciplines qui vous conviennent, quel que soit votre objectif : vous maintenir en forme ou participer à différentes compétitions (cross, épreuves en salle ou sur piste, courses sur route, courses nature, trails).

Votre adhésion à l'Entente Sportive de Sartrouville Athlétisme couvre la saison administrative allant du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

QUE FAIT-ON A L'ENTENTE SPORTIVE DE SARTROUVILLE ?

UNE SAISON CHEZ LES « TOUT JEUNES » : ECOLE D'ATHLETISME, POUSSIN(E)S, BENJAMIN(E)S

La saison se décompose en trois parties :

- **La période des cross**, qui débute courant novembre pour finir début janvier par les Championnats Départementaux, voire au-delà pour les meilleurs benjamin(e)s ;
- **La saison en salle** pendant la période hivernale. Elle comprend 2 compétitions et 1 finale réunissant les meilleur(e)s jeunes du département ;
- **La saison sur piste** dès le printemps est constituée de plusieurs compétitions individuelles ou par équipes dont une à Sartrouville.

Chaque compétition en salle ou sur piste comporte une ou plusieurs épreuves : courses, sauts, lancers. L'objectif de nos entraîneurs est de faire découvrir toutes les disciplines de l'athlétisme et pas de spécialiser nos jeunes athlètes.

UNE SAISON CHEZ LES JEUNES : MINIMES

Catégorie intermédiaire, la saison se découpe également en trois parties : cross, salle, piste. Elles sont rythmées par la participation aux championnats départementaux, qualificatifs pour les championnats régionaux, puis le cas échéant pour les championnats interrégionaux.

UNE SAISON CHEZ LES PLUS AGES : CADET(TE)S, JUNIORS, ESPOIRS, SENIORS, MASTERS

Athlétisme compétition et de loisirs, cette section accueille les athlètes qui souhaitent programmer leur saison sportive en fonction d'un objectif de compétitions défini en accord avec leurs entraîneurs ainsi que ceux qui désirent courir en groupe pour se maintenir en forme et progresser, avec ou sans compétition.

UNE SAISON CHEZ LES BENEVOLES

Une association sportive ne peut pas fonctionner sans bénévole et, en particulier, sans juges. Lorsque vous accompagnez votre enfant aux différentes compétitions, rejoignez l'équipe des juges ou l'équipe d'animation afin de permettre le bon déroulement des épreuves sportives.

De même, si vous souhaitez participer à l'organisation des différents événements de la section (cross en décembre ou janvier, triades jeunes en mai ou juin, ...), faites-vous connaître auprès des dirigeants ou entraîneurs et rejoignez notre comité organisation.

MODALITÉS D'ADHESION

Pour adhérer à l'ESS Athlétisme, vous devez remettre simultanément à un entraîneur ou un membre du bureau les pièces suivantes :

- La demande d'adhésion remplie, datée et signée
- Le règlement de la cotisation annuelle. Paiements acceptés par virement bancaire, chèques (libellé à l'ordre de l'Entente Sportive de Sartrouville Athlétisme), espèces, Pass+, chèques vacances ANCV, Pass'Sport, ou Formulaire Aide aux temps libres (ATL) ou bons loisirs de la CAF.

Ensuite, vous recevrez un mail par adhésion pour vous connecter à l'espace athlé du licencié à la FFA.

- Votre parcours de licencié, de parent ou de responsable légal est de vérifier toutes les informations saisies (mail, adresse, nom, date de naissance ...)
- Puis vous validerez ensuite le Parcours de Prévention Santé en plusieurs étapes. Ce PPS remplace le certificat médical, il est dématérialisé et il comporte des messages de prévention et des vidéos à visualiser dont il faut valider en 5 étapes la prise de connaissance.
- Votre validation va permettre que le club ESS puisse finaliser la licence et ensuite déclencher le prélèvement du prix de l'adhésion pour aboutir à la création de la licence.

Vous trouverez ci-après toutes les informations utiles sur les montants des cotisations par catégories d'âge, les horaires et lieux des entraînements ainsi que les coordonnées des entraîneurs et des dirigeants.

VOTRE COTISATION ANNUELLE COMPREND :

- La délivrance obligatoire de la **licence** de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA),
- L'assurance individuelle liée à la licence de la FFA, qui couvre l'athlète pendant les entraînements et les compétitions,
- Une partie des frais de fonctionnement de l'ESS,
- Les inscriptions aux courses prises en charge par le club durant lesquelles les athlètes doivent obligatoirement porter le maillot du club,

MAIS ELLE NE COMPREND PAS l'achat d'un maillot du club, pour les catégories cadet(te)s, juniors, espoirs, seniors et masters, dont le port est obligatoire lors des compétitions « club ».

QUEL EST LE MONTANT DE LA COTISATION ?

ANNÉES DE NAISSANCE	CATÉGORIES*	ADHESION
Né(e) en 2020	U7 - Baby athlé	160 €
Né(e) de 2017 à 2019	U10 - École d'athlétisme	160 €
Né(e) en 2015 et 2016	U12 - Poussin(e)	160 €
Né(e) en 2013 et 2014	U14 - Benjamin(e)	160 €
Né(e) en 2011 et 2012	U16 - Minime	160 €
Né(e) en 2009 et 2010	U18 - Cadet(te)	185 €
Né(e) en 2007 et 2008	U20 - Junior	185 €
Né(e) de 2004 à 2006	U23 - Espoir	200 €
Né(e) de 1992 à 2003	Seniors	200 €
Né(e) en 1991 et avant	Master	200 €

Détail des catégories masters

M0	1991-1987
M1	1986-1982
M2	1981-1977
M3	1976-1972
M4	1971-1967
M5	1966-1962
M6	1961-1957
M7	1956-1952
M8	1951-1947

*ces catégories sont valables pour l'ensemble de la saison 2025/2026, elles changeront au 1^{er} septembre 2026

A partir du 2^{ème} adhérent de la même famille, le montant des cotisations (à partir de la seconde) est diminué de 10 €. Exemple : Inscription d'un minime, un junior et un senior d'une même famille : le montant total des adhésions sera de 525 euros (160+185-10+200-10).

HORAIRES ET LIEUX DES ENTRAINEMENTS COORDONNÉES DES ENTRAINEURS ET DES DIRIGEANTS

CATÉGORIES	JOURS	HEURES	ENTRAINEURS	DISCIPLINES
École d'athlétisme, poussin(e)s	Mercredi et/ou samedi	14h30-16h00	Responsable : Zohra Graziani 07 81 66 48 74	Course, saut, lancer (Piste Gagarine)
Benjamin(e)s				
Minimes				
Cadet(te)s	Samedi	14h30-16h00	Nuno Graziani 06 29 99 62 90	Sprint, saut, lancer (Stade Gagarine)

Reprise le mercredi 10 septembre 2025

Athlé compétition et Athlé loisir : cadet(te)s, juniors, espoirs, seniors, vétérans Né(e) en 2007 et avant Sous la direction ou les consignes d'entraîneur.	Mardi	19h00- 20h00/20h30	Michel Seris 06 24 75 60 55	Demi-fond (fartlek) (Parc Gagarine et Piste Gagarine ou Maison Lafitte)
	Mercredi	19h00-20h00	Sandra Gaignerot 06 21 71 39 59	Préparation physique générale (Gymnase Galois)
	Jeudi	19h00-20h30	Zohra Graziani	Demi-fond (piste) Sprint cadets, juniors, espoirs (piste Tobrouk)
	Dimanche	Horaire et lieu de RDV précisé	Michel Seris / Zohra Graziani	Sorties : - Forêt St Germain - Parc de Marly Footing long ou entraînement côtes

Reprise le jeudi 4 septembre 2025

LIEUX DES ENTRAINEMENTS	
Stade YOURI GAGARINE : rue de Picardie Rendez-vous devant le local de l'ESS à droite à l'entrée du parc	Stade TOBROUK : rue du bas de la plaine Rendez-vous à l'entrée des vestiaires du stade
DIRIGEANTS	
Présidence : Vincent DUPUIS Trésorier : Bernadette Varet Secrétaire : Isabelle MATHEY	Vice-président : Trésorière adjointe : Secrétaire adjointe : Michel SERIS
SITE INTERNET ET CONTACT	
Site du club : http://www.sartrouville-athle.fr Facebook : https://www.facebook.com/EntenteSportiveDeSartrouvilleAthletisme E-mail de contact : club@sartrouville-athle.fr Adresse de correspondance : ESS Athlétisme Vincent DUPUIS – 34 avenue Ronce – 78500 SARTROUVILLE Contact : Vincent DUPUIS 06 81 26 69 08	

Règlement intérieur de la section athlétisme (créé et modifiable par le bureau)

Le présent règlement intérieur fixe un certain nombre de règles, indispensables au bon fonctionnement de la section, au respect mutuel et au maintien en bon état des installations mises à notre disposition et du matériel du club. Chaque adhérent s'engage à le respecter.

Art 1 : OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique à tous les adhérents du club et définit notamment les conditions d'utilisation des infrastructures mises à notre disposition.

Il ne se substitue pas au règlement général intérieur de chaque lieu d'activité, ni aux recommandations fédérales et nationales en vigueur que tout adhérent doit également respecter.

Art 2 : LOCAUX – INFRASTRUCTURES et MATÉRIEL

En tout premier lieu, il convient de respecter le règlement intérieur établi par la municipalité. Les locaux sont mis à disposition gratuitement par la municipalité. Il est impératif pour tout adhérent de respecter la propreté des locaux (local ESS, vestiaires, toilettes, tribunes ...).

L'utilisation des infrastructures aux horaires du club est exclusivement réservée aux adhérents du club, à jour de leur cotisation du club, titulaires de la licence assurance fédérale en vigueur.

Le matériel, qui présente un investissement conséquent, est mis à la disposition des adhérents par le club, le plus grand soin doit y être apporté. Tout bris intentionnel de matériel sera sanctionné et le matériel remplacé au frais de l'auteur des dégâts.

Art 3 : ENCADREMENT

Les entraîneurs et initiateurs sont encadrés par un entraîneur diplômé. Ils ont suivi (ou en cours) une formation et leur compétence est reconnue par la Fédération Française d'Athlétisme. Ils sont responsables de tout incident survenu en leur présence. Dans ces conditions, leurs observations et conseils doivent impérativement être respectés.

Art 4 : COURS JEUNE

Le club ne peut engager sa responsabilité qu'à partir du moment où les enfants sont sous la responsabilité des entraîneurs. Les enfants doivent être accompagnés à la porte du local de l'ESS à l'entrée du parc Gagarine. Les parents doivent attendre que les entraîneurs prennent en charge leur(s) enfant(s) avant de quitter les lieux. Les enfants sont repris par les parents au même endroit une fois la séance terminée.

Les accompagnateurs ne peuvent entrer sur la piste d'athlétisme ou le stade, ils doivent rester en tribune ou hors de l'enceinte délimitée par les barrières de la piste.

Pendant les entraînements, les parents doivent s'abstenir d'intervenir auprès des enfants ou entraîneurs et de manifester de manière intempestive.

Les horaires de séances doivent être scrupuleusement respectés et les enfants doivent faire preuve d'assiduité toute l'année.

Il n'est pas imposé de tenue du club pour les entraînements des enfants, toutefois il est recommandé une tenue adaptée : chaussure type running, short ou legging, tee-shirt et casquette en été, auxquels pourront être associés sweat-shirt, survêtement, coupe-vent ou coupe pluie et bonnet en hiver.

Prévoir une petite bouteille d'eau pour chaque entraînement, surtout l'été.

Art 5 : COURS ADULTES

Les adultes sont soumis aux mêmes obligations, à l'exception des mesures concernant les mineurs.

Concernant la participation aux courses organisées par le club, le port du maillot du club est obligatoire pour les adultes.

Le(a) président(e) ou le bureau pourra prononcer l'exclusion définitive de toute personne non respectueuse du présent règlement dans son intégralité.